

Nice, le 17 mars 2020

à
Monsieur le Directeur académique
des Alpes-Maritimes

Objet : circulaire Mouvement départemental 2020

Monsieur le Directeur académique des Alpes-Maritimes

Malgré la non tenue d'un groupe de travail ou de discussions possibles sur la prochaine circulaire du mouvement dans notre département, nous souhaitons attirer votre attention sur des demandes formulées déjà l'an dernier suite aux modifications profondes du mouvement des personnels.

Nous rappelons donc ci-dessous les demandes portées par le SNUipp-FSU et qui n'avaient pas été prises en compte notamment du fait de la précipitation des opérations et pour lesquelles vous nous aviez cependant indiqué votre possible intérêt.

- autoriser a minima 40 vœux (et non 30) afin que les personnels puissent formuler, s'ils le souhaitent, plus de vœux; ne maintenir qu'un seul vœu obligatoire de zone infra départementale/MUG pour les participants obligatoires.
- rétablir l'ancienneté générale de service telle que encore prise en compte en 2019 en supprimant les paliers et en rétablissant la prise en compte au jour près;
- prise en compte des bonifications REP/REP+ et zones rurales y compris pour les personnels affectés à titre provisoire;
- bonifications enfant à naître de la même manière que les enfants nés.
- retirer les BD Ash du support « remplaçant » afin de les inclure avec l'ASH
- Demande aussi d'inverser les MUG 2 et 3 pour mettre l'ASH en dernier
- modification à la hausse de la bonification « interim de direction »
- limitation des postes à profil et maintien des règles actuelles pour les postes à exigences particulières ;
- Bonifications possibles pour les collègues entrants dans le département, notamment REP/REP +, direction ... (seules les bonifications pour enfant sont actuellement prises en compte)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SNUipp-FSU
Sylvie Curti, Gilles Jean